

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 172
de MM. Christoph Allenspach (PS) et Elias Moussa (PS),
ainsi que de 18 cosignataires,
demandant un rapport concernant la création d'un fonds
pour le financement de la politique foncière communale**

En séance du 28 septembre 2015, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 172 de MM. C. Allenspach et E. Moussa, ainsi que de 18 cosignataires, lui demandant un rapport concernant la création d'un fonds pour le financement de la politique foncière communale.

Résumé du postulat

L'objectif du postulat est d'initier une réflexion plus profonde sur la politique foncière communale, ainsi que sur la création de fonds permettant d'intervenir de manière flexible sur le marché foncier et immobilier. Le but d'un fonds en matière devrait être l'achat de terrains et de bâtiments pour valoriser la construction d'habitations et d'infrastructures communales.

Réponse du Conseil communal

En réponse au postulat et après avoir repoussé son délai de restitution, le Conseil communal présente son rapport suivant:

Création d'un fonds de financement

En date du 13 décembre 2016, le Conseil général de la Ville de Fribourg a adopté la création, au budget 2017, d'une réserve permettant d'activer une politique foncière. Cette démarche émane

- de la volonté affirmée du Conseil communal depuis de nombreuses années, reprise dans son programme de législature 2016-2021, de maîtriser son patrimoine foncier communal en mettant en œuvre une politique foncière active,
- de la décision du Conseil général du 11 octobre 2016 d'attribuer la recette future d'une vente de parcelle de terrain à ce fonds, ainsi que
- de la considération du présent postulat, pour les raisons évoquées dans le premier point.

Cette réserve au budget 2017 sera à alimenter régulièrement, proportionnellement aux ambitions de politique foncière active de l'exécutif communal.

La création du fonds est donc une première étape à la réalisation de la politique foncière, qui a une portée stratégique. Les objectifs d'une politique foncière active (achat, vente, échange, transfert, gestion des droits de superficie, densification, etc.) sont à fixer, les réels potentiels de développement de la Ville à lister et les mesures à réaliser. Le travail d'identification des terrains communaux propriétés de la Ville et de leur affectation passée et future est en cours. Les réflexions concernant l'implication de la Fondation pour le logement de la Ville de Fribourg seront poursuivies dans le cadre de la politique foncière active.

Un mandat de projet est en consultation par les Services communaux et sera validé par le Conseil communal en début d'année 2017.

Conclusion

Le Conseil communal, par sa proposition de créer une réserve au budget 2017 et l'approbation de ce dernier par le Conseil général le 13 décembre 2016, constate que l'objectif du postulat est atteint et qu'il représente une première étape dans la réalisation d'une politique foncière active, projet de portée stratégique sur le long terme.

Le postulat n° 172 est ainsi liquidé.